



Déclaration du SNUipp-FSU 61 CAPD du 18 octobre 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Aujourd'hui, nous vivons la dernière CAPD ornaise des promotions avec l'avancement dans la carrière à 3 vitesses...

En effet, le ministère propose un nouveau déroulement de carrière dès le 1^{er} septembre 2017 avec quatre rendez-vous. Il a refusé encore une fois de déconnecter l'évaluation du déroulement de carrière contrairement à ce que souhaitait le SNUipp-FSU.

A l'occasion des deux premiers rendez-vous de carrière, l'avis de l'IEN sera déterminant. Ce n'est pas acceptable. Il faudrait donc plutôt introduire un barème qui tiendrait compte de l'ancienneté avec une difficulté pour le premier puisque tous les collègues auront quasiment tous la même ancienneté. 70% des collègues seront laissés « au bord de la voie d'accélération ». C'est inacceptable.

Pour ce qui est de l'accès de toutes et tous à la hors classe, cela constitue une véritable avancée pour la profession. Le SNUipp intervient pour que ce soit l'ancienneté générale qui soit prise en compte dans le barème. D'autre part, nous revendiquons une carrière complète avec accès de tous à l'indice terminal de la hors classe. Afin d'assurer cette carrière sur deux grades, nous demandons au ministère d'étudier des modalités d'un passage automatique à la hors-classe à partir du 11^{ème} échelon.

Par contre, nous refusons le principe d'une classe exceptionnelle non accessible à tous. Seront valorisés les collègues occupant certaines fonctions (qui sont déjà reconnues à juste titre par l'octroi de temps, d'indemnités ou de points indiciaires) et une infime minorité de collègues jugés « méritants ». Inacceptable que l'immense majorité de nos collègues, celles et ceux qui font classe tous les jours n'aient pas droit à cette reconnaissance !

Pour ce qui est de la nouvelle mouture concernant l'évaluation, nous refusons que le bilan professionnel soit un outil où l'enseignant « se vend » et que ce soit la prime au meilleur rédacteur qui pré-détermine le résultat de l'évaluation. Pour nous, ce document peut être un outil de préparation à l'entretien dans lequel l'enseignant sait par avance sur quoi portera celui-ci et cadré nationalement. Nous contestons son envoi préalable à l'IEN. Par ailleurs, ce document doit concerner le cœur du métier. « L'implication dans les relations avec les partenaires », « les souhaits d'évolution professionnelle » ne peuvent pas être des éléments d'évaluation.

Le SNUipp a mené la bataille pour que le cœur de l'inspection soit le métier et son exercice. L'introduction de la grille nationale d'évaluation doit rester centrée sur nos missions. Dans ce cadre, les

« principes éthiques » et les « perspectives professionnelles » ne peuvent pas être un élément d'évaluation et de discrimination.

Par ailleurs, la disparition de la note ne peut avoir pour conséquence un avancement relevant du seul choix de l'IEN. Un barème doit être établi intégrant l'ancienneté. Les CAPD ne doivent pas être réduites à des chambres d'enregistrement.

Le but de l'évaluation est de mieux accompagner les enseignant.e.s. Or, la non déconnection de l'évaluation et de la carrière, l'IEN accompagnant puis évaluant, montrent les limites de « cet accompagnement ». Comment dès lors établir une relation de confiance et de partage d'expertises ? Il faudra donc en parallèle abonder le vivier des formateurs et le budget de la formation.